



Le 4 avril 2007

Communiqué de presse

## **Le Crédit Agricole, partenaire de la Fondation de France, renforce son soutien au Parc de Branféré et à l'Ecole Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme**

**Le 4 avril 2007**, René Carron, Président de Crédit Agricole S.A. et Yves Sabouret, Président de la Fondation de France, ont signé une convention de mécénat par laquelle le Crédit Agricole s'engage à financer à hauteur de 75 000 € sur 2 ans, des bourses de vacances permettant à des enfants de bénéficier de séjours à l'Ecole Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme. L'Ecole Nicolas Hulot, dont la Fondation de France est co-fondateur et administrateur, est implantée à proximité de Vannes (Morbihan) dans le parc animalier et botanique de Branféré, propriété de la Fondation de France.

Ces bourses de vacances qui s'adressent à des familles de classe moyenne, prendront la forme de réductions sur le prix des séjours de vacances des enfants. Elles permettront à l'Ecole Nicolas Hulot de réduire jusqu'à 30 % le prix des séjours sur la base du quotient familial (1) des familles concernées. L'objectif est de permettre à des familles de classe moyenne qui ne relèvent pas des systèmes habituels de prise en charge sociale et qui ne disposent pourtant pas de l'assise financière suffisante, de financer des séjours à Branféré.

Cette action de mécénat traduit la volonté du Crédit Agricole de favoriser la mixité sociale et de contribuer à l'accès du plus grand nombre à la formation, à la culture, à la compréhension et au respect de l'environnement. Elle se situe dans le prolongement d'un partenariat historique entre le Crédit Agricole du Morbihan et le Parc de Branféré, partenariat initié dans le cadre d'une politique de soutien à des projets qui contribuent à la préservation de l'environnement et à l'animation de la vie locale morbihannaise.

Fermement impliquée dans l'intérêt général, la Fondation de France accompagne les entreprises bretonnes dans leur démarche de mécénat. En 2006, la Fondation de France en Bretagne a soutenu 258 projets locaux pour un montant de 1,5 million d'euros. Cinq fondations ont été créées en Bretagne sous l'égide de la Fondation de France. Elle aide les personnes en difficulté en soutenant des projets concrets et innovants, qui répondent aux besoins sans cesse en évolution de la société. La Fondation de France abrite également des fondations créées par des mécènes entreprises et particuliers et les conseille dans leur démarche. Elle ne reçoit aucune subvention publique et ne peut distribuer ses prix, bourses et subventions que grâce à la générosité de ses donateurs.

(1) quotient familial : revenu imposable/Nombre de parts